

Cæremoniale Episcoporum (1984, 1985, 1995).

Cérémonial des Évêques (1998, Desclée/Mame, 416 pp).

PRÉLIMINAIRES.

I. HISTOIRE DU LIVRE DU *CÉRÉMONIAL DES ÉVÊQUES*.

Le *Cérémonial des évêques*, qui était en usage jusqu'à notre époque, fut édité par le pape Clément VIII en 1600. Mais cette édition n'était qu'une révision corrigée, selon l'esprit de la restauration tridentine, d'un ouvrage qui avait fait ses preuves depuis longtemps.

Le *Cérémonial des évêques* a succédé, en effet, aux *Ordines Romani* qui, depuis la fin du VII^e siècle, ont établi les normes des actions liturgiques du pontife romain. Parmi les *Ordines* de ce genre, celui que Jean Mabillon désigne comme le XIII^e dans son *Museum italicum*, et qui fut édité sur l'ordre du bienheureux Grégoire X (1271-1276) vers 1273 au deuxième concile de Lyon (1274), ne portait certes pas le titre de *Cérémonial des évêques*, mais on y trouve la description des cérémonies pour l'élection et l'ordination du pape, ainsi que des indications sur la messe et les célébrations papales tout au long de l'année.

A peu près quarante ans après, l'*Ordo Romanus*, que l'on désigne comme le XIV^e, fut préparé vers les années 1314-1320 sous le nom du cardinal Jacques Gaston Stefaneschi et publié ensuite, vers 1341 : il décrivait les actions sacrées pour l'élection et le couronnement du souverain pontife, ainsi que celles qui surviennent à certaines occasions, en particulier le concile général, les canonisations, le couronnement des empereurs et des rois.

C'est ce même livre qui fut publié sous Benoît XII (1334-1342) et Clément VI (1342-1352), avec de nombreuses additions, et sous le bienheureux Urbain V (1362-1370) avec un autre supplément pour la mort du souverain pontife et le statut des cardinaux.

L'*Ordo* qui porte le numéro XV dans la collection de Jean Mabillon, ou *Livre des cérémonies de l'Église romaine*, fut composé par le patriarche Pierre Ameil vers la fin du XIV^e siècle sous Urbain VI (1378-1389) et augmenté ensuite de quelque addition par Pierre Assalbit, évêque d'Oloron, sous Martin V (1417-1431). Avec les livres manuscrits d'Avignon, et sous le nom de *Livre des cérémonies de la sainte Église romaine*, il fut en usage à la Curie papale jusqu'à ce que, sur l'ordre d'Innocent VIII (1484-1492), Augustin Patrizi, évêque de Pienza et de Montalcino, eût achevé un nouveau *Cérémonial* en 1488. Ce livre, après des modifications stylistiques, fut édité à Venise en 1516 par Christophe Marcello, archevêque élu de Corfou, sous le titre *Les Rites ecclésiastiques ou les cérémonies sacrées de la sainte Église romaine, en trois livres jusqu'ici non imprimés*, qui est demeuré en usage jusqu'à nos jours pour les cérémonies du pontife romain.

Du livre cérémonial de l'époque antérieure, Paris de Grassi, grand cérémoniaire du pape Jules II (1503-1513), ne s'est pas contenté d'extraire l'*Ordo* romain pour la liturgie papale, mais il composa un ouvrage qui fut par la suite, en 1564, intitulé *Les Cérémonies des cardinaux et des évêques dans leur diocèse, en deux livres*, où il a adapté à la liturgie papale une liturgie épiscopale, celle de Bologne.

Le 15 décembre 1582, Grégoire XIII (1572-1585) institua une commission, antérieure à la Congrégation des Rites et Cérémonies, présidée par le cardinal Gabriel Paleotti, pour amender le livre de Paris sur les cérémonies des cardinaux et des évêques. Cette rénovation avait été suggérée et même inspirée à Grégoire XIII par saint Charles Borromée qui demeurait alors à Rome. Mais à sa mort en 1584, les travaux de cette commission s'arrêtèrent.

Sixte Quint (1585-1590) ne se contenta pas d'établir la Congrégation des Rites et Cérémonies le 22 janvier 1588 dans le but de corriger les livres liturgiques, mais dès le 19 mars 1586 il se fit apporter de nombreux manuscrits de la Bibliothèque vaticane pour élaborer lui-même une nouvelle réglementation des rites sacrés. On ignore le résultat de ces travaux.

Enfin, le 14 juillet 1600, Clément VIII (1592-1605) publiait le *Cérémonial des évêques*, achevant ainsi l'œuvre de restauration de ce livre. Il utilisait non seulement les livres d'Augustin et de Paris, mais, semble-t-il, bien d'autres aujourd'hui inconnus, alors que travaillaient à ce moment à la Congrégation des Rites les cardinaux César Baronius, saint Robert Bellarmin, et Silvius Antoniani, illustres par leur sainteté et leur science. La bulle d'introduction ne parle jamais d'un nouveau livre, mais de la révision du *Cérémonial des évêques*, livre connu de tous.

Cependant, dès le 30 juillet 1650, Innocent X (1644-1655) fit publier une nouvelle édition, revue et corrigée, du *Cérémonial des évêques*. Près d'un siècle après, Benoît XIII (1724-1730), en raison de son zèle pour les rites sacrés, en donna, le 7 mars 1727, une nouvelle édition, où se trouvaient corrigés certains points obscurs et ambigus ou se contredisant. Enfin, quinze ans après, le 25 mars 1742, Benoît XIV (1740-1758), qui avait été auparavant en fonction à la Congrégation des Rites, donna encore une nouvelle édition du Cérémonial, y ajoutant le livre III sur ce qui convenait à l'État pontifical. Il faisait aussi l'éloge de la méthode de l'école liturgique qui existait alors au Collège grégorien romain de la Compagnie de Jésus.

Plus récemment, Léon XIII (1878-1903) fit publier en 1886 une nouvelle édition typique du *Cérémonial des évêques*, en y conservant intégralement le livre III, même s'il n'avait plus aucun intérêt du fait que les États pontificaux n'existaient plus ou étaient réduits à la Cité du Vatican.

Enfin le deuxième concile œcuménique du Vatican ayant ordonné la restauration de tous les rites et livres sacrés, il a été nécessaire de refaire intégralement le *Cérémonial des évêques* et d'en donner une nouvelle édition.

II. VALEUR DU CÉRÉMONIAL DES ÉVÊQUES.

Les souverains pontifes qui ont promulgué des éditions du *Cérémonial des évêques* ont édicté que ce livre devait toujours être observé par tous, mais ils n'ont pas voulu abolir ou abroger les Cérémoniaux anciens conformes à l'esprit de ce Cérémonial.

Ce livre, établi selon les normes du deuxième concile du Vatican, prend la place du précédent Cérémonial, qui doit être désormais considéré comme totalement abrogé. Il est rédigé de manière à conserver opportunément les coutumes et traditions locales dont jouit, comme d'un trésor propre, chaque Église particulière, pour les transmettre aux générations à venir, pourvu que ces traditions soient conformes à la liturgie restaurée par décret du deuxième concile du Vatican.

Pour leur plus grande part, les lois liturgiques que présente le nouveau Cérémonial tiennent leur force d'obligation de livres liturgiques déjà édités. Pourtant, si quelque chose de différent se trouve dans le nouveau Cérémonial, il faut suivre le Cérémonial lui-même.

Toutes les autres normes dans ce Cérémonial ont pour but d'obtenir une liturgie épiscopale qui soit à la fois simple et noble, pastoralement efficace, et en mesure de servir de modèle pour toutes les autres célébrations.

Afin que cette intention pastorale se réalise plus facilement, ce livre a été rédigé de manière que l'évêque et les autres ministres, en particulier le maître des cérémonies, puissent y trouver ce qui est nécessaire pour que les célébrations liturgiques présidées par l'évêque ne soient pas un simple appareil de cérémonies, mais, selon l'esprit du deuxième concile du Vatican, la principale manifestation de l'Église particulière.

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCRET.

PRÉLIMINAIRES.

- I. Histoire du livre du *Cérémonial des évêques*.
- II. Valeur du *Cérémonial des évêques*.

1^e Partie. LA LITURGIE ÉPISCOPALE EN GÉNÉRAL.

- Chapitre 1. Caractère et importance de la liturgie épiscopale.
- I. La dignité de l'Église particulière.
 - II. L'évêque, fondement et signe de communion dans l'Église particulière.
 - III. L'importance de la liturgie épiscopale.
 - IV. La fonction de prédication que doit assurer l'évêque.
- Chapitre 2. Offices et ministères dans la liturgie épiscopale
- Chapitre 3. L'Église cathédrale.
- Chapitre 4. Quelques normes générales.
- I. Vêtements et insignes.
 - II. Les signes de respect en général.
 - III. L'encensement.
 - IV. La manière de donner la paix.
 - V. La manière de tenir les mains.
 - VI. L'usage de l'eau bénite.
 - VII. Le soin des livres liturgiques et la manière de proclamer les textes.

2^e Partie. LA MESSE.

- Chapitre 1. La messe stationnale de l'évêque diocésain.
- Arrivée et préparation de l'évêque.
- Ouverture de la célébration.
- Liturgie de la Parole.
- Liturgie eucharistique.
- Rite de conclusion.
- Chapitre 2. Les autres messes célébrées par l'évêque.
- Chapitre 3. La messe présidée par l'évêque sans qu'il célèbre l'eucharistie.

3^e Partie. LA LITURGIE DES HEURES ET LES CÉLÉBRATIONS DE LA PAROLE DE DIEU.

- Chapitre 1. La célébration des vêpres aux principales solennités.
- Chapitre 2. La célébration des vêpres sous forme simple.
- Chapitre 3. Les laudes.
- Chapitre 4. L'office de lecture.
- Chapitre 5. Tierce, sexte, none.
- Chapitre 6. Complies.
- Chapitre 7. Les célébrations de la parole de Dieu.

4° Partie. LES CÉLÉBRATIONS DES MYSTÈRES DU SEIGNEUR DANS LE COURS DE L'ANNÉE.

- Chapitre 1. Le temps de l'Avent et de Noël.
- Chapitre 2. La Présentation du Seigneur.
- Chapitre 3. Le temps du Carême.
- Chapitre 4. Le mercredi des Cendres.
- Chapitre 5. Les réunions de Carême.
- Chapitre 6. Le dimanche des Rameaux et de la Passion du Seigneur.
- Chapitre 7. La messe chrismale.
- Chapitre 8. Le Triduum pascal.
- Chapitre 9. La messe en mémoire de la Cène du Seigneur.
- Chapitre 10. La célébration de la Passion du Seigneur.
- Chapitre 11. La veillée pascale.
- Chapitre 12. Le Temps pascal.
- Chapitre 13. Le Temps ordinaire.
- Chapitre 14. Les Rogations et les Quatre-Temps.
- Chapitre 15. La solennité du Saint-Sacrement.
- Chapitre 16. La commémoration de tous les fidèles défunts.

5° Partie. LES SACREMENTS.

- Chapitre 1. L'initiation chrétienne.
 - I. L'initiation chrétienne des adultes.
 - II. Le baptême des petits enfants.
 - III. La confirmation.
- Chapitre 2. Le sacrement de l'ordre.
 - I. Quelques normes générales regardant la disposition du rite des ordinations.
 - II. L'ordination de l'évêque.
 - III. L'ordination des prêtres.
 - IV. L'ordination des diacres.
 - V. L'ordination de diacres et de prêtres dans la même célébration.
 - VI. L'admission parmi les candidats au diaconat et au presbytérat.
- Chapitre 3. Le sacrement de mariage.
 - I. La célébration du mariage au cours de la messe.
 - II. Le mariage célébré en dehors de la messe.
- Chapitre 4. Le sacrement de pénitence.
 - I. Réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution individuelles.
 - II. Réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution générales.
 - III. Célébrations pénitentielles sans confession ni absolution.
- Chapitre 5. Le sacrement de l'onction des malades.
 - I. La célébration de l'onction au cours de la messe.
 - II. La célébration de l'onction en dehors de la messe.

6° Partie. LES SACRAMENTAUX.

- Chapitre 1. La bénédiction d'un abbé.
- Chapitre 2. La bénédiction d'une abbesse.

- Chapitre 3. La consécration des vierges.
I. La consécration des vierges moniales.
II. La consécration des vierges vivant dans le monde.
- Chapitre 4. La profession perpétuelle des religieux.
- Chapitre 5. La profession perpétuelle des religieuses.
- Chapitre 6. L'institution des lecteurs et des acolytes.
I. L'institution des lecteurs.
II. L'institution des acolytes.
- Chapitre 7. Les obsèques présidées par l'évêque.
- Chapitre 8. Pose de la première pierre ou début des travaux de construction d'une église.
Arrivée au lieu où l'église sera construite.
Lecture de la parole de Dieu.
Bénédiction de l'emplacement de l'église.
Bénédiction et pose de la première pierre.
Conclusion de la célébration.
- Chapitre 9. Dédicace d'une église.
Entrée dans l'église.
Bénédiction de l'eau et aspersion.
Liturgie de la Parole.
Prière de dédicace et onctions.
Liturgie eucharistique.
Inauguration de la chapelle du Saint-Sacrement.
Bénédiction et renvoi.
- Chapitre 10. Dédicace d'une église où l'on a déjà habituellement célébré le culte.
- Chapitre 11. Dédicace d'un autel.
Entrée dans l'église.
Bénédiction de l'eau et aspersion.
Liturgie de la Parole.
Prière de dédicace et onctions.
Liturgie eucharistique.
- Chapitre 12. Bénédiction d'une église.
- Chapitre 13. Bénédiction d'un autel.
- Chapitre 14. Bénédiction d'un calice et d'une patène.
- Chapitre 15. Bénédiction d'un nouveau baptistère.
Rites d'ouverture.
Liturgie de la Parole.
Bénédiction de la nouvelle fontaine.
Conclusion du rite.
- Chapitre 16. Bénédiction d'une nouvelle croix destinée à la vénération publique.
- Chapitre 17. Bénédiction d'une cloche.
- Chapitre 18. Couronnement d'une statue de la Vierge Marie.
I. Couronnement au cours d'une célébration eucharistique.
II. Couronnement lié à la célébration des vêpres.
III. Couronnement lié à une célébration de la parole de Dieu.
- Chapitre 19. Bénédiction d'un cimetière.
La procession au cimetière.
Lecture de la parole de Dieu.
Bénédiction de la croix et de l'espace du cimetière.
Liturgie eucharistique ou prière commune.

- Chapitre 20. Supplication publique en cas de profanation d'une église.
- I. Rite pénitentiel lié à la célébration de l'eucharistie.
 - L'entrée dans l'église.
 - Bénédiction de l'eau et aspersion.
 - Liturgie de la Parole.
 - Liturgie eucharistique.
 - II. Rite pénitentiel lié à une célébration de la parole de Dieu.
- Chapitre 21. Les processions.
- Chapitre 22. Exposition et bénédiction du Saint-Sacrement.
- I. L'exposition prolongée.
 - II. L'exposition brève.
- Chapitre 23. Les bénédictions données par l'évêque.
- I. La bénédiction ordinaire.
 - II. La bénédiction apostolique.
 - III. Les autres bénédictions.

7° Partie. JOURS NOTABLES DANS LA VIE DE L'ÉVÊQUE.

- Chapitre 1. L'élection de l'évêque.
- Chapitre 2. L'ordination de l'évêque.
- Chapitre 3. La prise de possession du diocèse.
- Chapitre 4. La réception de l'évêque dans sa cathédrale.
- Chapitre 5. L'imposition du pallium.
- Chapitre 6. Transfert de l'évêque à un autre siège ou sa démission.
- Chapitre 7. La mort et les obsèques de l'évêque.
- Chapitre 8. La vacance du siège épiscopal.
- Chapitre 9. Anniversaires à célébrer.

8° Partie. LES CÉLÉBRATIONS LITURGIQUES LIÉES À DES ACTES SOLENNELS DU GOUVERNEMENT ÉPISCOPAL.

- Chapitre 1. Les conciles plénièrs ou provinciaux et le synode diocésain.
- Chapitre 2. La visite pastorale.
- Chapitre 3. L'installation d'un nouveau curé.

ANNEXES.

- Annexe 1. Les vêtements des prélats.
- I. Les vêtements des évêques.
 - II. Les vêtements des cardinaux.
 - III. Les vêtements des autres prélats
 - IV. Les vêtements des chanoines
- Annexe 2. Table des jours liturgiques disposée selon leur ordre de préséance.
- Annexe 3. Tableau des messes rituelles, des messes pour circonstances diverses, des messes votives et des messes pour les défunts.

TABLE ANALYTIQUE.

<http://www.ceremoniaire.net/>